

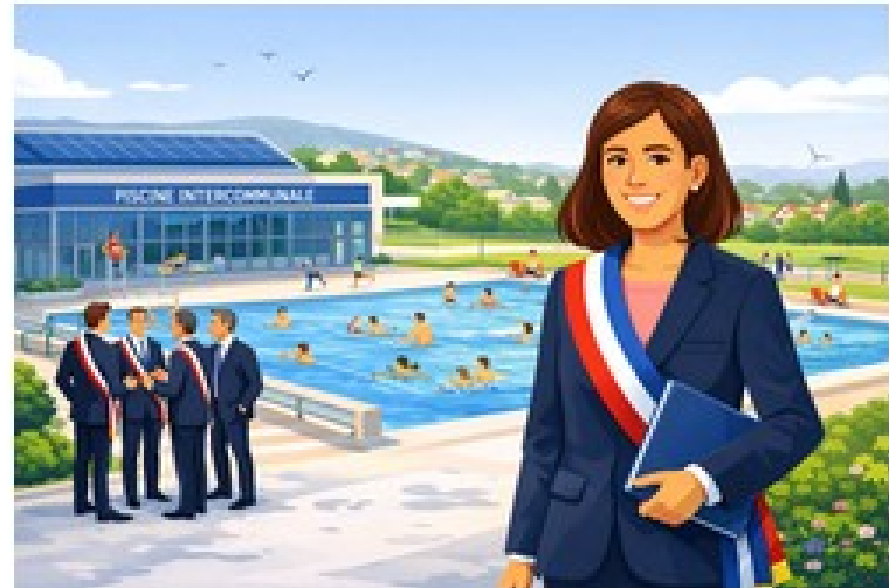
TARN-ET-GARONNE
5^{ème} édition
SALON DES MAIRES
DES ELUS LOCAUX ET
DES DECIDEURS PUBLICS
MAIRES - ADJOINTS - CONSEILLERS - PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITE
ELUS LOCAUX - DECIDEURS PUBLICS - AGENTS DES COLLECTIVITES

Espace Bonnaïs CAUSSADE 09 OCT. 2026

 **AMF82**
Association des Maires de France 82
ET DES PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITE



Mandat communal 2026 – 2032



Mandat intercommunal 2026 – 2032

01

Compte d'exploitation AMF82 - 2026

Compte d'exploitation AMF82 - 2026

Période concernée : du 1er septembre 2025 au 31 août 2026

CHARGES	€	PRODUITS	€
60 - Achats	2 769,06	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	396,00
Achats matières et fournitures	2 769,06	Guide des secrétaires généraux de mairie	396,00
Pédagogiques	1 284,69		
Fournitures de bureau	1 267,34	74 - Subventions d'exploitation	59 898,00
Fleurs obsèques	217,03	Etat	0,00
Autres fournitures	0,00	Conseil Régional	0,00
61 - Services extérieurs	138 400,80	Conseil Départemental	55 250,00
Locations	0,00		
Entretien et réparation (informatique)	0,00		
Assurance	220,21	Communes	
Abonnements, documentation	691,09	Communautés de communes ou d'agglom.	
Formation	0,00	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler)	
Congrès des Maires	114 968,84	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Hébergement, restauration	64 013,19	Aides privées (Mairie 2000)	4 648,00
Soirées	11 832,25		
Transport	29 944,00		
Guide	9 179,40		
Salon / université des Maires	22 520,66	Autres établissements publics	
Traiteur, boissons	16 660,29		
publications et achats journaux	5 320,38		
Stylos	539,99		
62 - Autres services extérieurs	38 209,13		
Rémunérations intermédiaires et honoraires	21 158,20		
Abonnement Ma Commune	12 000,00		
SVP	8 870,20		
Site Internet	288,00		
Déplacements, missions	11 671,85		
Services bancaires, autres	321,16		
Autres services extérieurs - Divers	0,00		
Frais postaux et télécom (timbres, SFR, Orange)	3 507,92		
Subventions accordées - cotisations	1 550,00		
63 - Impôts et taxes	0,00	75 - Autres produits de gestion courante	211 437,87
Impôts et taxes sur rémunération	0,00	Cotisations communes	90 448,00
Autres impôts et taxes	0,00	Ristourne AMF	3 114,30
64 - Charges de personnel	50 242,51	Cotisations EPCI	11 767,00
Rémunération des personnels et primes	50 242,51	Dons manuels - Mécénat	
Autres charges de personnel	0,00	Congrès des maires (remboursement avances de frais)	92 608,57
		Salon des Maires (remboursement avances repas)	13 500,00
65 - Autres charges de gestion courante	41 941,00	Reversement AP Média	9 200,00
Cotisations communales part nationale	32 978,00	Participation aux repas	4 300,00
Cotisations EPCI part nationale	8 963,00		
66 - Charges financières	0,00	76 - Produits financiers (livret A)	1 723,49
67 - Charges exceptionnelles	0,00	77 - Produits exceptionnels	0,00
Autres : divers	0,00	Autres : divers	0,00
TOTAL DES CHARGES	271 562,50	TOTAL DES PRODUITS	273 455,36
Excédent budgétaire	1 892,86	Déficit budgétaire	0,00
TOTAL	273 455,36	TOTAL	273 455,36

02

Rapport annuel d'activité juridique et d'assistance aux collectivités

Association des Maires – Bilan des sollicitations 2026



Introduction

Au cours de l'année 2026, l'Association des Maires a poursuivi sa mission d'accompagnement des élus locaux en répondant à de nombreuses demandes d'information, de conseil et d'assistance juridique. Les sollicitations reçues témoignent de la diversité des problématiques auxquelles sont confrontés les maires dans l'exercice quotidien de leurs compétences.

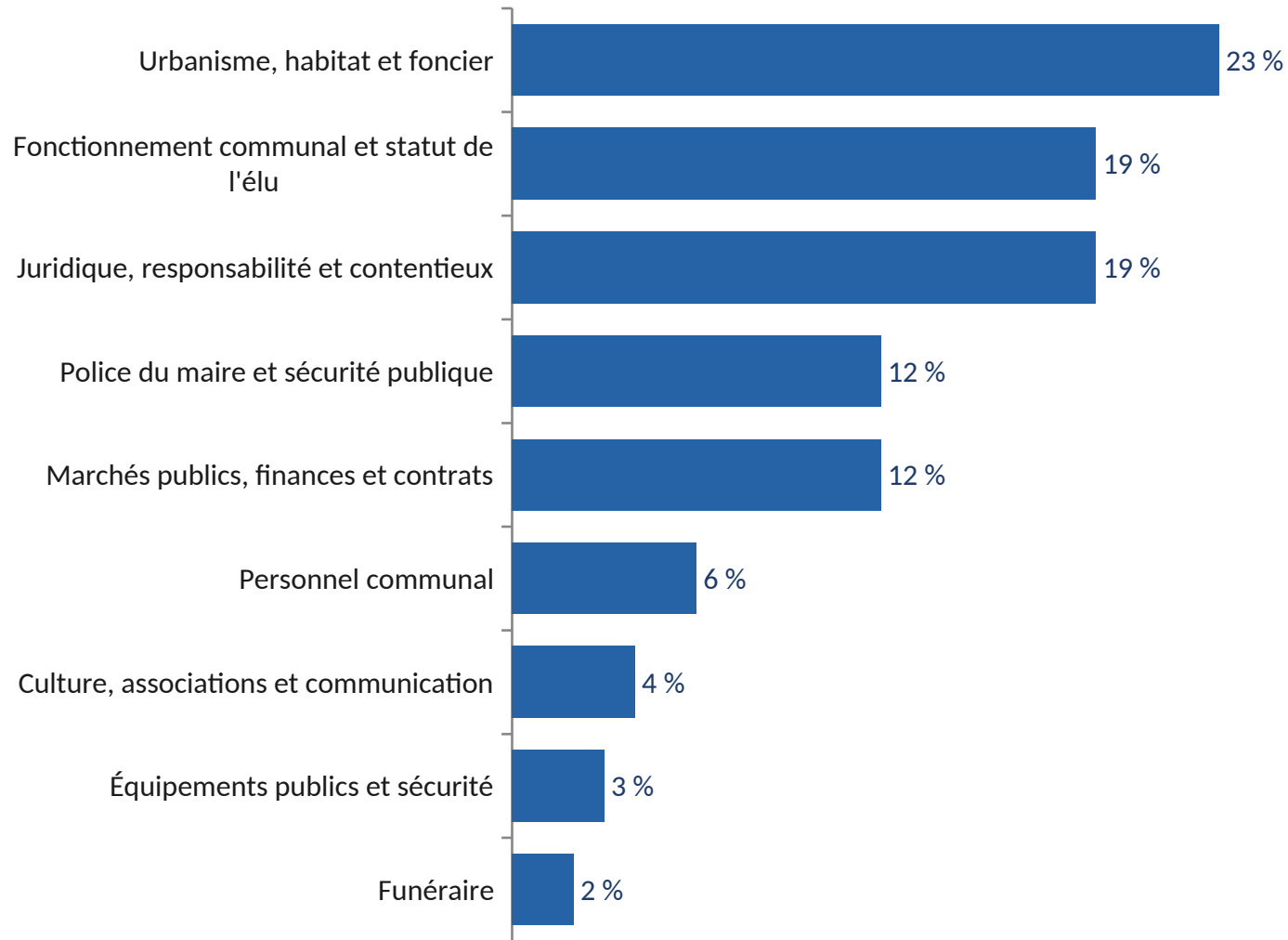
L'analyse des questions reçues met en évidence plusieurs tendances fortes : la complexification du cadre réglementaire, l'accroissement des responsabilités du maire, les difficultés liées à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire, ainsi que les interrogations croissantes relatives au statut de l'élu et au fonctionnement démocratique des collectivités.

1. Analyse quantitative des sollicitations

100

Au total, près de 100 questions et demandes d'accompagnement ont été recensées au cours de l'année.

Répartition par domaine



Questions ayant nécessité un accompagnement approfondi

Dix-huit dossiers ont été identifiés comme particulièrement sensibles ou complexes, signalés par la mention « SVP », traduisant un besoin d'accompagnement rapide ou renforcé. Ces demandes concernent principalement :

- l'urbanisme ;
- les responsabilités du maire ;
- les risques contentieux ;
- la téléphonie et les contrats abusifs ;
- les relations avec les administrés ;
- la gestion du patrimoine communal.

2. Principales tendances observées

Urbanisme : première préoccupation des élus

Comme les années précédentes, les questions d'urbanisme constituent le principal domaine d'intervention.

Les maires s'interrogent notamment sur :

- la reconstruction de bâtiments après sinistre ;
- les immeubles menaçant ruine ;
- les implantations de mobil-homes ;
- l'installation de panneaux photovoltaïques ;
- les terrains de padel ;
- les antennes relais ;
- les raccordements aux réseaux ;
- la gestion des lotissements.

Cette situation traduit l'augmentation constante des responsabilités municipales dans l'application des documents d'urbanisme et la gestion des conflits de voisinage.

CONSTATS

Les élus expriment régulièrement leur difficulté à concilier :

- le droit de propriété ;
- la protection de l'environnement ;
- les attentes des administrés ;
- le respect des règles du PLUi.

3. Une forte demande sur les pouvoirs du maire

Les questions relatives aux pouvoirs de police poursuivent leur progression.

Les demandes ont concerné :

- les dépôts sauvages ;
- les déchets illégaux ;
- les frelons asiatiques ;
- les incivilités ;
- la circulation sur la voie publique ;
- les plans communaux de sauvegarde.

ANALYSE

Cette évolution confirme que le maire demeure l'interlocuteur privilégié des habitants pour toutes les questions de tranquillité publique, même lorsque les solutions relèvent parfois d'autres autorités.

Les élus recherchent avant tout :

- la sécurisation juridique de leurs décisions;
- la définition précise de leurs pouvoirs ;
- l'évaluation de leurs responsabilités.

4. La responsabilité des élus demeure un sujet majeur

Plusieurs sollicitations ont porté sur :

- la responsabilité civile et pénale du maire ;
- les assurances ;
- les accidents impliquant des tiers ;
- la mise à disposition de matériel privé au profit de la commune ;
- les contentieux liés aux produits phytosanitaires.

ENJEUX IDENTIFIÉS

Les maires manifestent une préoccupation croissante concernant leur exposition personnelle aux risques juridiques.

Cette tendance s'explique notamment par :

- le renforcement des obligations de sécurité ;
- la médiatisation des mises en cause d'élus ;
- la judiciarisation croissante des relations entre administrés et collectivités.

5. Le statut de l' élu reste au cœur des interrogations

Les questions relatives aux élus ont représenté plus d'un cinquième des demandes.

Les thèmes les plus fréquemment abordés concernent :

- les indemnités ;
- la retraite ;
- les délégations ;
- les absences professionnelles ;
- la charte de l' élu local ;
- les conséquences d'un arrêt de travail.

ANALYSE

Cette récurrence traduit le besoin des élus de mieux appréhender leurs droits et obligations dans un contexte où l'exercice du mandat demeure de plus en plus exigeant.

6. Des préoccupations démocratiques à l'approche des élections

L'approche des prochaines échéances électorales a généré de nombreuses demandes portant sur :

- la parité ;
- les listes électorales ;
- la propagande électorale ;
- les sites internet des élus ;
- le quorum ;
- le fonctionnement des assemblées.

ANALYSE

Les élus anticipent les difficultés liées au renouvellement des conseils municipaux et recherchent des réponses sécurisées afin d'éviter tout risque contentieux.

7. Une augmentation des litiges avec les administrés

Les questions reçues révèlent une hausse des situations conflictuelles locales :

- demandes abusives de documents administratifs ;
- conflits de voisinage ;
- litiges fonciers ;
- désaccords entre associations et élus ;
- contestations relatives à l'occupation des terrains.

ENSEIGNEMENT PRINCIPAL

Le maire apparaît de plus en plus comme un médiateur de proximité chargé de résoudre des situations qui dépassent parfois le strict cadre de ses compétences légales.

8. Gestion du patrimoine communal et contraintes budgétaires

Plusieurs demandes ont porté sur :

- la valorisation du patrimoine communal ;
- l'exploitation d'équipements touristiques ;
- les cessions immobilières ;
- les conventions de gestion ;
- les marchés publics.

ANALYSE

Les élus sont confrontés à un double impératif :

- préserver le patrimoine communal ;
- maintenir l'équilibre financier des services publics locaux.

Conclusion générale

L'année 2026 confirme la grande diversité des problématiques rencontrées par les maires et les équipes municipales. Trois constats majeurs ressortent de l'analyse des demandes :

1 Une complexité réglementaire croissante

Les règles applicables aux collectivités deviennent de plus en plus techniques, particulièrement en matière d'urbanisme, d'environnement et de police administrative.

2 Un besoin renforcé de sécurisation juridique

Les élus recherchent avant tout des réponses permettant de sécuriser leurs décisions et de limiter les risques de contentieux ou d'engagement de leur responsabilité.

3 Une demande importante d'accompagnement de proximité

Au-delà de la simple information juridique, les maires sollicitent de plus en plus un accompagnement pratique dans la gestion quotidienne des situations conflictuelles, des projets communaux et des relations avec les administrés.

L'Association des Maires confirme ainsi son rôle essentiel de conseil, d'expertise et d'appui stratégique auprès des collectivités du département, en contribuant à la sécurisation de l'action publique locale et à la continuité du service aux habitants.



03

Rapport d'activité 2026

Formations, réunions et événements organisés par
l'Association des Maires de Tarn-et-Garonne



Une activité fortement mobilisée au service des élus locaux

L'année 2026 a été marquée par une intense activité de formation et d'information au bénéfice des élus du Tarn-et-Garonne. Malgré une période de suspension liée aux élections municipales entre février et avril, l'Association des Maires a poursuivi sa mission d'accompagnement des communes en proposant des réunions techniques, des formations spécialisées et des manifestations d'envergure départementale.

La diversité des thématiques abordées a permis de répondre aux préoccupations concrètes des élus : finances locales, urbanisme, voirie, police du maire, gestion funéraire, intercommunalité ou encore ouvrages d'art.



Formations et réunions réalisées

19 FÉVRIER 2026

Réunion en visioconférence avec l'Agence Régionale de Santé (ARS)

Thème : « Dématérialisation des certificats de décès »

Cette réunion d'information a permis de présenter aux collectivités les nouvelles procédures numériques mises en œuvre dans le cadre de la dématérialisation des certificats de décès.

Participation : 52 personnes

DU 19 FÉVRIER AU 10 AVRIL 2026

La période traditionnellement consacrée à de nombreuses formations a été fortement réduite en raison de la tenue des élections municipales et de l'installation des nouveaux conseils municipaux.



10 AVRIL 2026 - SAINT-NAUPHARY

Thème : « Le budget communal »

Formation organisée avec Mairie 2000 et le service Formation de l'AMF

Cette session a permis d'aborder les fondamentaux budgétaires nécessaires à la prise de fonction des nouveaux élus.

PARTICIPATION

91 personnes

8 JUIN 2026 - VILLEMADE

Thème : « L'entretien et la gestion de la voirie »

Réunion organisée avec la Fédération Régionale des Travaux Publics

Cette rencontre a permis d'aborder les enjeux techniques, financiers et réglementaires liés à l'entretien du patrimoine routier communal.



PARTICIPATION

73 personnes



21 MAI 2026 - NÈGREPELISSE

Université des Maires

Organisée avec l'Association des Maires de France (AMF), cette journée a constitué le rendez-vous majeur de formation du premier semestre.

PARTICIPATION

320 personnes



21 MAI 2026 - NÈGREPELISSE

Université des Maires

Neuf ateliers thématiques étaient proposés :

- Fonctionnement du conseil municipal ;
- Mobilité en zone rurale ;
- Inventaire des biens de la collectivité ;
- Pouvoirs de police du maire ;
- Fondamentaux de l'intercommunalité ;
- Urbanisme réglementaire ;
- Gestion des cimetières ;
- Voirie communale ;
- Responsabilité pénale et civile des élus.

De nombreux partenaires institutionnels étaient présents sous forme de stands et d'espaces d'échanges :

- Services de l'État ;
- Parquet et Procureur de la République ;
- Direction Générale des Finances Publiques ;
- Direction Départementale des Territoires ;
- Conseil Départemental ;
- La Poste.

11 JUIN 2026 - GENSAC

Thème : « Sensibilisation à la police de l'urbanisme »

Réunion organisée avec la Direction Départementale des Territoires (DDT)

Cette réunion visait à renforcer les connaissances des élus concernant leurs pouvoirs et obligations en matière de contrôle de l'urbanisme.



PARTICIPATION

28 personnes



Adopter une stratégie appliquée à l'entretien de la voirie

C'est pourquoi, il faut :

- Connaître son patrimoine par le diagnostic et l'auscultation
(cf. idrrim.com/publications/9628.htm)
- Pour les chaussées neuves : dimensionner sa voirie en considération des classes de trafic
- Pour les chaussées à entretenir : le bon produit au bon endroit et au bon moment !

1. Adopter une politique d'entretien préventif
2. Assurer l'entretien courant (pas d'actions sur la structure)
3. Adopter des techniques d'entretien curatif adaptées (à traiter au cas par cas en fonction du défaut structurel)

Rappel :
Entretien préventif : sur ch... état pour restaurer les caractéristiques de surface
Entretien courant : si... (nids de poule)
Entretien curatif : su... mauvais état





16 JUIN 2026 - LIZAC

Thème : « Maintenance et sécurisation des ouvrages d'art »

Formation organisée avec la Fédération Régionale des Travaux Publics

Les participants ont été sensibilisés aux enjeux de suivi, d'entretien et de sécurisation des ponts et ouvrages communaux.

PARTICIPATION

58 personnes



1ER JUILLET 2026 - RÉALVILLE

Thème : « Législation funéraire et gestion des cimetières »

Formation animée par Monsieur Dussau, formateur au CNFPT

Cette session a permis d'approfondir les obligations réglementaires des communes en matière funéraire ainsi que la gestion quotidienne des cimetières.

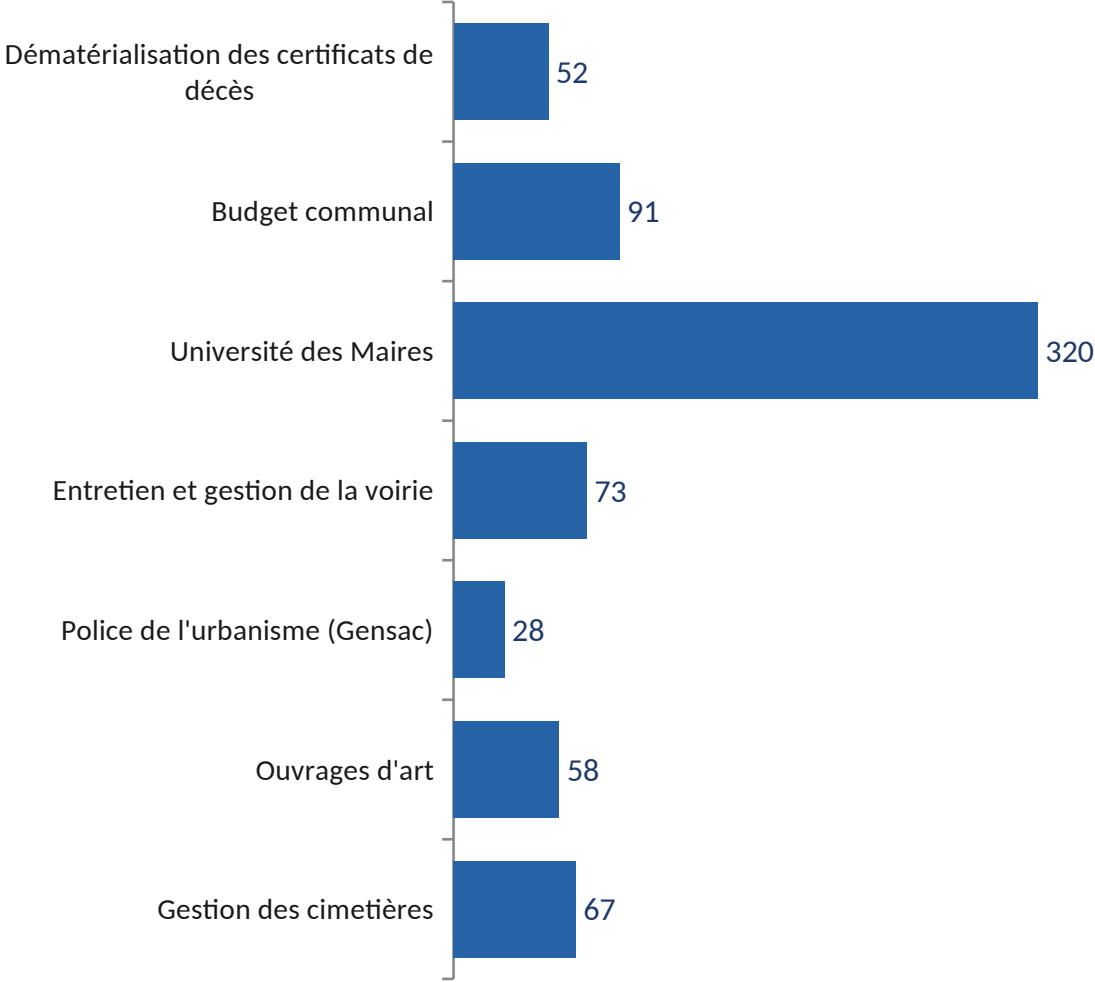


PARTICIPATION

67 personnes

Bilan de participation aux formations réalisées

Action	Participants
Dématérialisation des certificats de décès	52
Budget communal	91
Université des Maires	320
Entretien et gestion de la voirie	73
Police de l'urbanisme (Gensac)	28
Ouvrages d'art	58
Gestion des cimetières	67
Total	689 participants





ÉVÉNEMENTS ET FORMATIONS DU SECOND SEMESTRE

9 OCTOBRE 2026 - CAUSSADE

5ème Salon des Maires de Tarn-et-Garonne

Le Salon des Maires constitue désormais un rendez-vous incontournable pour les collectivités locales du département.

Participation :

- 462 élus présents ;
- 181 communes représentées ;
- 681 + 275 (956) participants au total en incluant les services de l'État, du Conseil départemental, les collaborateurs des collectivités et les exposants.

Cette manifestation favorise les échanges entre élus, partenaires institutionnels et entreprises intervenant auprès des collectivités locales.

Événements et formations du second semestre

13 OCTOBRE 2026 - SAUVETERRE

Réunion avec la DDT

Thème : « Sensibilisation à la police de l'urbanisme »

Cette nouvelle session permettra de répondre à la forte demande exprimée par les élus sur cette thématique.

Inscriptions ouvertes.



DU 23 AU 27 NOVEMBRE 2026

108ème Congrès des Maires de France - Paris

Organisation de la participation des élus du département au congrès national de l'Association des Maires de France.

Prévision : 80 participants

11 DÉCEMBRE 2026

Formation sur le logiciel « Ma Com'Une »

Organisée au Conseil Départemental et animée par M. Castellon, concepteur du logiciel.

Cette présentation permettra aux collectivités de découvrir les fonctionnalités de cet outil de communication territoriale.



178 communes connectées

Conclusion

L'année 2026 illustre pleinement l'engagement de l'Association des Maires de Tarn-et-Garonne en faveur de la formation et de l'accompagnement des élus locaux. Malgré les contraintes liées au renouvellement municipal, près de 700 participations ont été enregistrées sur les actions déjà réalisées. Les nombreuses thématiques abordées témoignent de la volonté de l'association d'apporter des réponses concrètes aux besoins des communes et de favoriser la montée en compétence des élus dans l'exercice quotidien de leurs responsabilités.

Les rendez-vous du second semestre, notamment le 5ème Salon des Maires de Tarn-et-Garonne et la participation au 108ème Congrès des Maires de France, viennent compléter cette dynamique d'information, de formation et de représentation au service de l'ensemble des collectivités du département.

Merci aux membres du bureau et du CA pour le mandat écoulé et bienvenue au nouveau CA et aux membres du bureau nouvellement élus. Votre implication et votre appui sont précieux pour notre association et donc pour l'ensemble des élus du Tarn-et-Garonne, avec un impact important sur l'ensemble des administrés : soyez-en chaleureusement félicités.

Pour ma part, je vous dis MERCI pour votre saine collaboration.



LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ÉLUS LOCAUX, TERRITOIRES SOLIDAIRES



LE PRÉSIDENT :

Bernard PEZOUS

— Maire de La Salvetat-Belmontet

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRES DES CONFLUENCES

- **M. Olivier SEVEGNES**
Maire de Cordes-Tolosannes
- **M. Jean-Pierre BAZELY**
Maire de Castelferrus
- **M. Thierry JAMAIN**
Maire de Castelmeyran

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY VERT-AVEYRON

- **M. Jean-Jacques DUCOS**
Maire de Verlhac-Tescou
- **M. Jean-Paul ALBERT**
Maire de Monclar-de-Quercy
- **Mme Laurence MIQUEL**
Maire de Saint-Étienne-de-Tulmont

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA LOMAGNE TARN-ET-GARONNAISE

- **Mme Geneviève DUILHE**
Maire de Saint-Jean-du-Bouzet
- **M. Jean-Louis DUPONT**
Maire de Faudoas
- **M. Christian LAGARDE**
Maire de Sérignac

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-ROUERQUE ET GORGES DE L'AVEYRON

- **M. Emmanuel CROS**
Maire de Laguëpie
- **Mme Elisabeth BIRS**
Maire de Saint-Antonin-Noble-Val
- **M. Vincent COUSI**
Maire de Caylus

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE SERRES EN QUERCY

- **M. Claude VERIL**
Maire de Belvèze
- **M. Jean-Pierre FLOURENS**
Maire de Brassac
- **M. Bernard REY**
Maire de Lauzerte

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU QUERCY CAUSSADAIS

- **M. Gérard CRAIS**
Maire d'Auty
- **M. Jean-Luc CHANRION**
Maire de Réalville
- **M. Michel RONCHI**
Maire de Septfonds

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES

- **M. Lionel LE FESSANT**
Maire de Pommevic
- **M. Jean-Michel PIGNON**
Maire de Montjoi
- **M. Guy MERIEL**
Maire de Gasques

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GRAND SUD TARN-ET-GARONNE

- **M. Jean-Claude RAYNAL**
Maire de Montbartier
- **M. Geoffrey SAPIN**
Maire de Grisolles
- **M. Julien CASTAGNÉ**
Maire de Nohic

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LAFRANÇAISE

- **M. Guy PORTAL**
Maire de Barry-d'Islemede
- **M. Jean-Michel PRAYSSAC**
Maire de Puycornet
- **M. Thierry DELBREIL**
Maire de Lafrançaise

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND MONTAUBAN

- **M. Christian QUATRE**
Maire de Léojac-Bellégarde
- **Mme Aline CASTILLO**
Maire de Corbarieu
- **Mme Marie-Christine MOULIS**
Maire de Villemade

AU TITRE DES REPRÉSENTANTS DE COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

- **M. Morgan TELLIER**
Président de la communauté de communes
Quercy-Vert Aveyron
- **M. Jean-Michel BAYLET**
Président de la communauté de communes
des Deux Rives

AU TITRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

- **M. Didier LALLEMAND**
Président de la communauté
d'agglomération du Grand Montauban

*Des maires et des présidents d'intercommunalité
au service des territoires de Tarn-et-Garonne*



Les membres du bureau

PRESIDENT

Monsieur Bernard PEZOUS
Maire de LA SALVETAT-BELMONTET

PRESIDENT D'HONNEUR

Monsieur Francis LABRUYERE

VICE-PRESIDENT

Geneviève DUILHÉ

Morgan TELLIER

Thierry DELBREIL

Lionel LE FESSANT

TRESORIER

Gérard CRAIS

TRESORIER ADJOINT

Jean-Claude RAYNAL

SECRETAIRE GENERALE

Aline CASTILLO

SECRETAIRE ADJOINT

Olivier SEVEGNES

ASSISTANTE DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE TARN-ET-GARONNE

Madame Florence CAMBON

*Des maires et des présidents d'intercommunalité
au service des territoires de Tarn-et-Garonne*



04

Points d'actualité de vigilance



Projet de loi de finances 2027 – CFL du 30 septembre

Le projet de loi de finances pour 2027 prévoit un ensemble de mesures qui affecteraient directement les ressources, l'épargne et la capacité d'investissement des communes et des établissements de coopération intercommunale (EPCI).

L'effort demandé aux collectivités (bloc communal, départements et régions) dans le cadre du PLF 2027 atteindrait 5,5 Md€. En ajoutant la hausse des cotisations employeurs à la CNRACL, évaluée à environ 1,3 Md€ pour l'ensemble des collectivités, la pression supplémentaire sur leurs budgets approcherait 7 Md€.



Selon l'AMF, la seule contribution des communes et des intercommunalités pourrait être de plus de 5 Md€ en prenant en compte la hausse des cotisations CNRACL. **Cela représente un effort disproportionné, injuste et inacceptable.**

Projet de loi de finances 2027

Écrêtement de la dynamique des fractions de TVA

Les fractions de TVA attribuées aux collectivités en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la CVAE verraient leur évolution écrêtée de l'inflation de l'année précédente lorsque cette évolution est positive, à compter du 1er janvier 2027.

Remboursement plus lent des prélèvements DILICO

(leur remboursement serait étalé sur cinq ans au lieu de trois ans).

Absence de nouvelles baisses des variables d'ajustement (DCRTP et FDPTP)

Un FCTVA recentré et moins favorable sur les dépenses non orientées

(Les démons resurgissent : les ministres changent, les hauts fonctionnaires de Bercy restent.)

Le FCTVA ne serait pas supprimé et les dépenses aujourd'hui éligibles resteraient éligibles. En revanche, le taux de remboursement serait différencié selon la nature de la dépense à compter du 1er janvier 2027 :

- **Le taux de droit commun serait abaissé de 16,404 % à 11,404 % (soit une baisse de 5 points).**
- **Le taux de 16,404 % serait toutefois maintenu pour les dépenses concourant à la transition écologique ainsi que pour les dépenses d'aménagement du territoire liées à la voirie.**

Les contours juridiques précis des catégories qui conserveraient le taux plein devront être examinés avec attention.

Projet de loi de finances 2027

Des concours d'investissement en hausse

Pour accompagner le recentrage du FCTVA, le Gouvernement annonce une hausse de certaines dotations d'investissement : **DSIL**, **Fonds vert**, **DSEC** (solidarité événement climatique).

Hausse de la DGF

Le projet présenté au CFL comporte également plusieurs mesures positives pour le bloc communal.

La Dotation globale de fonctionnement du bloc communal est rehaussée par un abondement de l'État en 2027.

Pour mémoire, l'abondement prévu en 2027 fait suite à trois années de hausse de la DGF (2023, 2024, 2025), suivies du gel de l'enveloppe en 2026.

À l'intérieur de la DGF, le texte initial du PLF prévoit d'augmenter les dotations de péréquation des communes, Dotation de solidarité urbaine (DSU) et Dotation de solidarité rurale (DSR).

Fin de l'affectation ETS aux AOM

L'attribution d'une fraction du produit de la mise aux enchères des quotas d'émission de gaz à effet de serre — les recettes ETS — aux autorités organisatrices de la mobilité (AOM) serait supprimée.

Cette mesure concerne directement les intercommunalités exerçant cette compétence, ainsi que les autres autorités organisatrices de mobilité concernées.

Négociations contrat présence postale territoriale

Le contexte financier :

Le 6ème contrat de présence postale territoriale 2023-2025 est arrivé à échéance à la fin de l'année 2025. En raison de changements intervenus au sein de la gouvernance du groupe La Poste, un prolongement d'un an a été décidé afin de mener les négociations du futur contrat.

Pour mémoire, l'abondement du fonds de péréquation pour 2026 a été très insuffisant pour permettre au contrat de présence postale de fonctionner cette année.

L'ouverture des négociations à l'été 2026 :

Les négociations se sont engagées entre l'État, l'AMF et La Poste au début de l'été dans un contexte marqué par :

- La poursuite de la baisse structurelle de l'activité courrier ;
- La diminution de la fréquentation des bureaux de poste et des agences postales communales ;
- L'absence de visibilité sur le financement du fonds de péréquation.



Négociations contrat présence postale territoriale

Dans ce cadre, La Poste a fait des propositions qui modifient en profondeur le dispositif actuel :

- Mise en place d'un socle de service commun à tous les points de contact et pour le dépannage financier, en option, en recul du contrat actuel ;
- Diminution du nombre d'agences postales communales éligibles au fonds de péréquation ;
- Révision du calcul des indemnités pour les agences postales en fonction de la fréquentation (et non plus une indemnité forfaitaire) ;
- Augmentation de la période de fermeture estivale (passage de 3 à 4 semaines) ;
- Suppression des planchers d'ouverture pour les bureaux de poste et les agences postales ;
- Remise en cause de l'accord préalable du maire avant toute transformation d'un bureau de poste.

Ces mesures, qui sont motivées par la recherche d'économies, interrogent sur la volonté de l'État et de La Poste de maintenir un service public postal de proximité et de qualité. Elles interrogent également sur le rôle du maire dans l'organisation de l'offre de service postal dans sa commune et sur le modèle des agences postales qu'ils plébiscitent.

POUR L'AMF

L'accord préalable du maire avant toute transformation d'un bureau de poste en agence postale communale ou en relais poste commerçant est un élément central du contrat de présence postale territoriale qui justifie l'engagement de l'AMF dans ce contrat.

Sa remise en cause constitue un risque de rupture du contrat.

POINTS D'ACTUALITÉ DE VIGILANCE

Projet de loi polices municipales : les associations d'élus dénoncent un énième report et appellent le Gouvernement à garantir son examen



Les associations d'élus dénoncent l'énième report de l'examen du projet de loi relatif aux polices municipales et aux gardes champêtres, évoqué dans la presse. En effet, les enjeux de sécurité et de tranquillité publique demeurent au premier rang des préoccupations exprimées par les citoyens.

Après plus de deux années de concertation et de travaux qui auront su rassembler au-delà des clivages politiques malgré les reports à répétition, aucun motif sérieux ne saurait justifier que l'examen de ce texte, particulièrement attendu par les élus locaux et les professionnels, soit une nouvelle fois différé.

Si elle devait être confirmée, cette décision serait incohérente avec la demande prioritaire des Françaises et des Français pour davantage de sécurité de proximité et marquerait un profond mépris envers les élus locaux.

Dans ce contexte, les maires et présidents de collectivités demandent au Gouvernement de clarifier, dès à présent et concrètement, ses intentions afin de garantir au plus vite l'inscription de ce projet de loi à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale.

Projet de loi polices municipales

À cette occasion, les représentants du bloc local réitèrent les exigences essentielles pour garantir une réforme équilibrée et respectueuse de la libre administration des collectivités territoriales :

1)

Permettre une évolution encadrée des compétences des policiers municipaux, en préservant la liberté laissée à chaque maire de mobiliser ou non les nouvelles prérogatives prévues par la loi.

2)

Renforcer l'attractivité et la reconnaissance de la filière, en poursuivant les efforts de formation, de simplification administrative et d'interopérabilité, nécessaires au plein exercice de leurs missions.

3)

Garantir aux collectivités les moyens essentiels à la mise en œuvre de cette réforme et sécuriser le financement des infrastructures de sécurité au bénéfice des communes.

Si la sécurité est une responsabilité première de l'État, les maires, en première ligne, ont besoin d'orientations claires, opérationnelles et financées pour agir efficacement en complémentarité.

Il en va de la capacité de pouvoir répondre efficacement aux enjeux de sécurité et de tranquillité publique à l'échelle locale mais aussi de la considération due aux près de 30 000 femmes et hommes qui composent les polices municipales et œuvrent quotidiennement au service de la population.

Protection des captages : les élus alertent le Premier ministre sur le projet de décret



Dans un courrier adressé lundi dernier au Premier ministre Sébastien Lecornu, l'AMF, la FNCCR (collectivités concédantes et régions), France eau publique, France Urbaine, Intercommunalités de France et Amorce expriment leurs inquiétudes quant au projet de décret d'application de l'article 29 de la loi d'urgence agricole.

Dévoilé avant sa présentation lundi 12, le projet de décret déçoit

Le projet de décret doit être présenté le lundi 12 octobre, prochaine réunion du groupe national captage. Présenté au Cnen (Conseil national d'évaluation des normes) le 8 octobre.

Les craintes exprimées par les associations d'élus ont déjà été confirmées...

Le projet de décret prévoit qu'un captage devient prioritaire quand il atteint 90 % des valeurs limites de pollution (nitrates, pesticides, micropolluants) de la norme des eaux destinées à la consommation humaine (EDCH).

Pour mémoire, seuls ces captages pourront faire l'objet d'un programme d'actions imposé par le préfet, avec possibles restrictions réglementaires et accompagnement de pratiques agricoles.

Protection des captages

Les collectivités et les élus locaux ne peuvent assumer des responsabilités, y compris pénales, à la place de l'État alors qu'ils ne disposent ni des pouvoirs ni des moyens financiers à la hauteur des enjeux.

L'eau est un bien essentiel commun, elle nécessite un partage aussi bien dans son utilisation que dans sa qualité et ne doit pas créer de conflits.

Les collectivités sont très attentives à la qualité de l'eau et soutiennent les agriculteurs qui font de plus en plus d'efforts dans un contexte climatique qui leur est de plus en plus défavorable.

En parlant d'eau, je ne peux passer sous silence la loi d'urgence agricole qui prévoit d'assouplir les mesures de création et de curage de retenues : vite un décret d'application pour enfin faire aboutir de nombreux projets en discussion depuis des décennies.

Domage d'avoir attendu que certaines de nos fermes soient à l'agonie pour agir.

Paris, le 6 octobre 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sécurité : l'AMF et la Gendarmerie nationale réaffirment l'importance du partenariat entre les maires et les gendarmes

Les membres des instances dirigeantes de l'AMF (Bureau, Comité directeur et présidents d'associations départementales), la commission Sécurité de l'AMF et des représentants de la Gendarmerie nationale se sont retrouvés, ce mardi 6 octobre à la caserne des Célestins de la Garde républicaine, pour une matinée de travail consacrée aux enjeux de sécurité et au renforcement de la coopération entre les maires et la Gendarmerie nationale.

Cette rencontre intervient alors que s'ouvre un nouveau mandat municipal, dans un contexte de fortes préoccupations des élus et des citoyens en matière de sécurité, de délinquance et d'incivilités.

Le général de corps d'armée Bruno ARVISET, major général adjoint de la gendarmerie nationale a rappelé le rôle essentiel – dans la protection des populations - de la Gendarmerie nationale qui est compétente sur 96 % des communes françaises et couvre 95 % du territoire national : *« Son maillage territorial, son implantation locale et son statut militaire constituent des garanties essentielles de continuité du service public de sécurité, de proximité avec la population et de capacité de mobilisation en cas de crise. »*

La matinée a été organisée autour de quatre conférences thématiques qui sont au cœur des enjeux locaux : le partenariat local, la lutte contre le narcotrafic, les atteintes à l'environnement et les atteintes envers les élus. Dans ce cadre, la gendarmerie a présenté des outils pratiques sur des stands dédiés : le site interactif « Gend'élus », le « pack de protection des élus », les dispositifs « CapCyber crises & collectivités » et « Stop Dépôt Sauvage ».

Pour Guillaume BOUDY, vice-président de l'AMF et maire de Suresnes (92), il est nécessaire *« de préserver la présence locale de l'État, notamment dans les zones rurales, et de maintenir un maillage territorial permettant une réponse adaptée aux réalités locales »*.

Frédéric MASQUELIER, coprésident de la commission Sécurité de l'AMF et maire de Saint Raphaël (83), a précisé que *« la montée en puissance des polices municipales, qui traduit l'implication croissante des collectivités dans les politiques locales de sécurité, doit s'inscrire dans un principe de complémentarité avec les forces de sécurité de l'État et non de substitution »*.

À l'issue de cette matinée de travail, l'AMF et la Gendarmerie nationale réaffirment ainsi la nécessité de renforcer leur coopération au service de la sécurité et de la protection de la population, en s'appuyant sur la complémentarité des acteurs et sur un partenariat de proximité au plus près des communes.